

Rec. Pr. 47
407

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1896

THÈSE

N°

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue le jeudi 9 juillet 1896 à 1 heure.

PAR

Félicien PIERRE

Né le 10 juillet 1860 à Pont-d'Ouilly, (Calvados)

Ancien interne des Hôpitaux Civil et Militaire de Caen

Lauréat du Prix Lesauvage (Médaille d'Or, 1882)

Lauréat du Prix Dan de la Vauterie (Médaille d'Or 1883)

Lauréat-premier Prix de l'École de Médecine de Caen

Membre de la Société Linnéenne de Normandie

Médecin inspecteur des enfants assistés du département de l'Orne

L'ALCOOLISME EN BASSE-NORMANDIE

SES CAUSES, SES REMÈDES

Président : M. RICHET, *professeur.*

Juges : MM. { RAYMOND, *professeur.*
GILBERT ET MARIE, *agrégés.*

PARIS

A. MALOINE, ÉDITEUR

21, PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 21

1896

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Doyen	M. BROUARDEL
Professeurs	MM.
Anatomie	FARABEUF.
Physiologie	CH. RICHEL.
Physique médicale	GARIEL.
Chimie organique et chimie minérale	GAUTIER.
Histoire naturelle médicale	N.
Pathologie et thérapeutique générales	BOUCHARD.
Pathologie médicale	{ DIEULAFOY.
Pathologie chirurgicale	{ DEBOVE.
Anatomie pathologique	{ LANNELONGUE.
Histologie	{ CORNIL.
Opérations et appareils	{ MATHIAS DUVAL.
Pharmacologie	{ TERRIER.
Thérapeutique et matière médicale	{ POUCHET.
Hygiène	{ LANDOUZY.
Médecine légale	{ PROUST.
Histoire de la médecine et de la chirurgie	{ BROUARDEL.
Pathologie comparée et expérimentale	{ LABOULBENE.
	{ STRAUS.
	{ N.
Clinique médicale	{ POTAIN.
	{ JACCOUD.
	{ HAYEM.
	{ GRANCHER.
	{ FOURNIER.
Clinique des maladies des enfants	
Clinique des maladies syphilitiques	
Clinique de pathologie mentale et des maladies de l'en- céphale	JOFFROY.
Clinique des maladies nerveuses	RAYMOND.
	BERGER.
	DUPLAY.
Clinique chirurgicale	{ LE DENTU.
	{ TILLAUX.
	{ PANAS.
Clinique ophtalmologique	{ GUYON.
Clinique des voies urinaires	{ TARNIER.
Clinique d'accouchements	{ PINARD.

Professeur honoraire.

M. PAJOT

Agrévés en exercice.

MM.	MM.	MM.	MM.
ACHARD.	GAUCHER.	MARFAN.	ROGER.
ALBARRAN.	GILBERT.	MARIE.	SEBILLEAU.
ANDRE.	GILLES DE LA	MENETRIER.	THIERY.
BAR.	TOURETTE.	NELATON	THOINOT.
BONNAIRE.	GLEY.	NETTER.	TUFFIER.
BROCA.	HARTMANN.	POIRIER, chef des	VARNIER.
CHANTEMESSE	HEIM.	travaux anatomiques.	WALTHER.
CHARRIN.	LEJARS.	RETTERRER.	WEISS.
CHASSEVANT.	LETULLE.	RICARD.	WIDAL
DELBET.			WURTZ.

Secrétaire de la Faculté: M. Ch. PUPIN.

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation

A LA MÉMOIRE DE MA MÈRE

A MON PÈRE, A MA SOEUR

A MA GRAND MÈRE

A MON COUSIN M. L'ABBÉ PIERRE

A MES PARENTS ET A MES AMIS

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

M. LE PROFESSEUR CH. RICHEL

AUX MAÎTRES DE L'ÉCOLE DE CAEN

A M. LE DOCTEUR AUVRAY, DIRECTEUR

A M. LE DOCTEUR MAHEUT, PROFESSEUR HONORAIRE

A M. LE DOCTEUR FAYEL, PROFESSEUR DE PHYSIOLOGIE

A M. LE DOCTEUR GIDON, PROFESSEUR D'ANATOMIE.

L'alcoolisme n'est pas une spécialité de la Normandie
 elle est générale (Villard). De la norme
 journal - Journal en France son le livre en
 véritable fléau
 exorbitant principal de la France
 sur le continent - la France
 depuis 3 ans

Si nous traitons de l'alcoolisme dans les campagnes de Basse-Normandie, ce n'est pas que nous croyons ce fléau spécial à notre contrée. Comme l'a si bien dit M. Villard (1), l'alcoolisme est une *pandémie*, un fléau universel ; mais nous voulons répondre à l'appel que M. Bergeron adressait à tous les hommes de bonne volonté en les invitant (2) à indiquer : « d'une façon plus précise qu'on ne l'a fait jusqu'ici, la voie dans laquelle il convient de s'engager pour arriver le plus promptement et le plus sûrement au but que nous voulons tous atteindre » c'est-à-dire à enrayer le mal.

Nombre de bons esprits demandent à l'Etat d'intervenir au nom des intérêts matériels et moraux compromis, mais comme le fait remarquer justement M. Léon Say (3) : « Rien de tout cela ne peut réussir sans les mœurs. Tel est l'objet des sociétés de tempérance ; elles font du bien en Angleterre, aux Etats-Unis, en Belgique ; elles ne réussissent pas en France. »

Pourquoi ces sociétés n'ont elles pas réussi ? On peut croire que cela tient à ce que, dans notre pays où l'opinion est reine, cette opinion n'était pas assez préparée pour faire accepter d'utiles réformes du grand public.

(1) Leçons sur l'alcoolisme faites par le docteur Villard, à l'Hôtel-Dieu de Marseille, 1^{re} conférence.

(2) 4^e Congrès international contre l'abus des boissons alcooliques, réuni au mois d'août 1893. V. *Tribune médicale*, 28 septembre 1893, p. 761.)

(3) Economie Sociale Exposition universelle de 1889. *Rapport général* page 377 Paris, Guillaumin, 1891.

C'est tout d'abord, pour préparer, dans la mesure de nos forces, cette opinion régénératrice, que nous avons établi cette thèse, nous rappelant la parole de Le Play. « L'alliance du prosélytisme individuel et de l'autorité publique a toujours été le prélude des grandes transformations » (1).

Mais comme l'habitude des boissons alcooliques est de toutes les passions la plus tyrannique, il semble que les remèdes préventifs aient seuls une réelle efficacité. Nous nous sommes donc appliqué à rechercher comment l'enfant est amené à contracter l'habitude de boire avec excès. Dès lors, la plus importante de nos conclusions consistera à répéter aux parents et à tous les éducateurs de l'enfance le mot du poète :

« Principiis obsta ; sero medicina paratur,
Quum mala per longas invaluere moras, »

« Opposez-vous aux commencements ; le remède arrive trop tard quand vous avez donné au mal le temps de grandir. »

(1) Le Play « Organisation de la famille. » p. XX.

CHAPITRE I

CAUSES DE L'ALCOOLISME

Quiconque veut guérir un mal doit connaître les causes qui l'on fait naître : commençons donc par établir la genèse de l'alcoolisme en Basse-Normandie.

Article I. — Causes générales.

§ I. Causes physiologiques.

Nous laissons de côté la question encore controversée, savoir, si l'alcool est ou n'est pas en soi un aliment. Il suffit pour en expliquer l'usage et les abus, qu'il donne au moins l'illusion d'être un aliment, et c'est ce que personne ne peut nier, puisqu'il rend capable de fournir, dans un temps déterminé, une somme d'efforts dont on eût été sans cela incapable, dût cette augmentation momentanée de forces être payée ensuite par une déperdition égale et même supérieure.

Nous nous bornons donc à enregistrer l'opinion d'autorités compétentes.

D'après M. Dujardin-Beaumetz (1), l'alcool, introduit dans l'économie à dose non toxique, s'oxyde et se transforme en acide acétique, puis en acétate alcalin, enfin en carbonate. L'alcool est donc un aliment, mais un aliment d'épargne, qui au lieu d'activer les combustions, les ralentit au contraire, en soutirant une quantité d'oxygène aux globules sanguins.

(1) *Hygiène alimentaire*, 1885-86, p. 111.

Transformation
de l'alcool

2 en effie 2' Ayté

Duval (1), parlant des aliments qu'il appelle aliments d'épargne, dynamophores, anti-déperditeurs, écrit : « Il faut placer en première ligne l'alcool : pour beaucoup de physiologistes, l'alcool serait brûlé dans l'économie et servirait ainsi directement à la production de la chaleur (Liebig, Stepp, Hirtz, Schulinus). Mais d'après les recherches de Lallemand et de Perrin, l'alcool ingéré traverserait seulement l'économie et se retrouverait en tout cas tel quel dans le sang et dans les tissus, surtout dans les tissus nerveux où il semblerait se localiser pour quelque temps. En un mot, il ne serait pas brûlé, il n'agirait que par sa présence, comme aliment d'épargne, en ménageant les combustions, c'est-à-dire en les rendant plus utiles. On comprend que les boissons alcooliques soient, jusqu'à un certain point, indispensables à l'homme qui doit produire un travail considérable avec une alimentation insuffisante, et l'abus venant facilement après l'usage modéré, la physiologie nous montre que ce n'est pas tant contre cet abus même qu'il faudrait réagir aujourd'hui, mais contre les conditions qui font de l'usage de l'alcool une nécessité impérieuse et fatale pour l'ouvrier. »

Nombre d'auteurs soutiennent d'un autre côté que l'alcool est un aliment respiratoire, c'est-à-dire propre à entretenir la chaleur animale ; ses effets caloriques seraient immédiats, ce qui le fait rechercher dans les climats du Nord, de préférence aux corps gras qui demandent pour être brûlés du temps, de l'exercice et du travail.

Il apporte, il offre, toujours d'après eux, de la chaleur sous un petit volume et à bon marché, et il dispense des autres aliments respiratoires, tels que fécule, sucre,

(1) *Physiologie*, 1887, 6^e édition p. 313.

graisse, de sorte que la misère se réunit au froid pour en provoquer et en imposer l'usage.

Nous pourrions signaler ici le travail excessif d'ouvriers dont les journées s'élèvent jusqu'à 14 et même 16 heures ; surtout le labeur exagéré de femmes et d'enfants, obligés le plus souvent de fournir un travail supérieur à leurs forces. Ajoutons qu'en telles usines que nous pourrions nommer, les ouvriers ont dû passer sans feu même par un froid de 20°, de rigoureux hivers comme celui de 1893. Dans ces conditions, ils étaient fatalement amenés à demander à l'acool les forces et la chaleur qui leur manquaient.

§ II. *Causes psychologiques.*

Si le besoin de réparer des forces épuisées par un travail excessif peut expliquer le goût, la recherche des boissons alcooliques chez un grand nombre d'individus, il en faut pourtant chercher d'autres raisons puisque nous voyons, tous les jours, quantité de personnes qui n'ont à fournir qu'un travail modéré, ou même vivent dans le désœuvrement, montrer pour ces boissons un penchant tout aussi prononcé.

Qu'il nous soit permis de reproduire ici les intéressantes considérations faites à ce sujet par M. Richet (1) : « Il semble que l'homme, à toutes les époques et dans tous les pays, soit mécontent de son intelligence et qu'il cherche à l'exciter par des substances toxiques. Or, ce qui caractérise tous les empoisonnements du système nerveux, c'est que le poison avant de détruire surexcite, et c'est cette surexcitation que

(1). Les poisons de l'intelligence. *Revue des deux mondes*, 1877, XIX, p. 816-840.

l'homme recherche avec ardeur, avec passion. Une fois qu'elle est devenue une habitude, elle s'impose avec une telle force que rien ne peut la combattre. Elle est un vrai péril social aussi bien pour les Chinois et les Hindous qui fument l'opium que pour les Européens qui boivent de l'alcool. Le premier effet de l'intoxication par l'alcool est un sentiment intime de satisfaction, une sorte de béatitude fort agréable ; à ce moment, il semble que les idées s'éclaircissent, que les difficultés, les obstacles disparaissent. On voit, suivant une expression vulgaire, la vie en rose ; on se sent content et heureux de vivre. Si l'on continue à boire, l'excitation intellectuelle augmente, se manifeste de plusieurs manières ; on peut résumer toutes ces formes en disant qu'il y a : hyperidéation. »

Ce sont des phénomènes que nous remarquons chaque jour dans nos campagnes chez les personnes adonnées aux excès de la boisson. Qui n'a assisté à ces scènes amusantes où deux braves paysans jusque-là les plus positifs des hommes, luttent après boire d'exagération, en vantant successivement leurs terres, leurs chevaux, leur bétail, leurs succès en tout, et jusqu'aux vertus de leurs femmes et l'intelligence de leur progéniture.

Eux-mêmes sont riches, sont forts, courageux, pleins de tendresse pour le genre humain. A jeun, ils se répandaient en plaintes amères sur les difficultés de l'existence : écoutez-les maintenant ; si vous les en croyez, vous serez convaincu qu'ils font des affaires d'or et sont les plus heureux des hommes.

Mais comme ce bien-être est passager, et que les suites se font presque toujours chèrement payer, M. Richet se demande avec raison comment il se fait que « partout, sous tous les climats, à toutes les époques l'on ait tant d'amour pour ce poison ? C'est, dit-il, que l'homme est malheureux, qu'il a besoin d'oublier ; souvent la réalité

de la vie est cruelle, attristée par les fatigues, les soucis, les chagrins. Tantôt les ouvriers de nos grandes villes épuisés par la misère et adonnés aux plus rudes travaux, tantôt les habitants des froids brouillards de la Suède et de la Norvège, ou des steppes glacées de la Russie, tantôt de malheureux sauvages, d'intelligence débile, luttent contre la faim, tous misérables, opprimés, pliant la tête sous la destinée. Ils ont pourtant le moyen de se soustraire à cette servitude : quelques gouttes de ce cordial vont faire fuir tous les nuages. La misère, le froid, la faim auront disparu : ils se sentiront forts et puissants : les souffrances d'hier seront oubliées. Celles de demain ? ils ne s'en soucient guère. Avec l'alcool qui les abrutit, il leur semblera qu'ils se versent dans les veines la santé, le bonheur. »

Assurément on ne peut nier que les causes précédemment assignées par l'éminent physiologiste n'exercent une influence réelle, mais n'y a-t-il pas des individus, des familles, des races, des pays exempts de tous ces maux, et qui cependant cherchent dans l'alcool ou l'opium, cette illusion du bonheur, tandis que d'autres moins favorisés mènent une vie sobre et s'abstiennent de tous ces poisons de l'intelligence ?

D'où vient que le grand Alexandre, jeune, beau, vigoureux, plein de santé, toujours vainqueur, puissant et glorieux, s'adonne au vin avec tant d'excès, qu'égaré par cette passion il tue son ami Clitus ? D'où vient que tel écrivain, richement doué de la nature, à qui tout souriait dans sa profession, que le succès, la fortune traitaient en enfant gâté, s'en va demander à la morphine de lui procurer d'autres satisfactions qui le feront mourir dans un asile d'aliénés, victime de ses insatiables désirs ?

Malebranche (1) en a donné, semble-t-il, la raison dernière.

(1) *Recherche de la vérité*, livre IV, chap. V, paragr. II.

« L'amour propre se peut diviser en deux espèces, savoir :
« en l'amour de la grandeur et en l'amour du plaisir : ou
« bien en l'amour de son être et de la perfection de son
« être et en l'amour de son bien-être ou de sa félicité.

« Par l'amour de la grandeur, nous affectons la puis-
« sance, l'élévation, l'indépendance, et que notre être sub-
« siste par lui-même. Nous désirons en quelque manière
« d'avoir l'être nécessaire : nous voulons en un mot être
« comme des dieux. »

On en peut conclure que s'il faut donner à l'homme une certaine somme de bien-être, faute de laquelle il serait tenté de chercher une compensation dans l'alcool, ce serait pourtant une grave erreur de croire qu'il suffit de lui procurer la satisfaction de tous ses besoins pour arrêter l'essor de ses désirs. C'est ce qu'a très bien remarqué le publiciste américain, Henry Georges (1), lorsqu'il a écrit. « Il y a encore cette différence entre l'homme et les autres animaux ; il est le seul animal dont les désirs augmentent quand ils sont satisfaits : le seul animal qui ne soit jamais rassasié... Les besoins animaux ne sont pas plus tôt satisfaits que naissent chez lui d'autres besoins... A mesure qu'augmente la puissance de satisfaire ses besoins, les aspirations de l'homme croissent aussi. » Et ailleurs (2), le même écrivain ajoute : « Le besoin pourrait être banni mais le désir resterait ; l'homme est l'animal non satisfait. » Il est curieux de voir le prêtre philosophe du XVII^e siècle se rencontrer sur ce point avec le socialiste contemporain.

Tels sont les deux ordres de causes générales qui nous paraissent prédisposer à l'alcoolisme, mais les effets s'en

(1) *Progrès et pauvreté*, traduction Le Monnier. Paris. Guillaumin, 1887, p. 127, 128.

(2) Page 441.

font plus ou moins sentir selon qu'elles agissent dans des circonstances plus ou moins favorables à leur action. Ces conditions variables de temps et de lieu constituent ce qu'on peut appeler les causes particulières et occasionnelles. Etudions-en l'action et le développement tels qu'ils se manifestent spécialement dans nos campagnes de Basse-Normandie.

Article II. — Causes particulières.

Nous pouvons en distinguer deux sortes : celles qui, particulières à un temps ou à un lieu, sont pourtant communes à toutes les personnes qui vivent dans ce temps où habitent dans ce lieu, et celles qui tiennent au caractère de chaque individu en particulier. Nous appellerons les premières, causes extrinsèques, les autres seront des causes intrinsèques ou individuelles.

§ 1. *Causes extrinsèques.*

Ces causes sont : l'augmentation considérable de la production des fruits, la transformation croissante du produit de ces fruits en eau-de-vie, l'innocuité relative de l'eau-de-vie du pays, l'accroissement du nombre des débits, le désœuvrement dans les campagnes, la longueur et l'abondance de certains repas.

Causes matérielles auxquelles viennent s'ajouter trois *causes morales* : la fréquence et la séduction de l'exemple, l'indulgence de l'opinion publique et la diminution de l'esprit de famille.

A. *L'augmentation considérable de la production des fruits.* — En effet depuis quelque vingtaine d'années on a multiplié dans les campagnes de la Basse-Normandie

*Produit
Débit
Longueur des
repas*

les plantations de poiriers et de pommiers. La superficie couverte par ces arbres est énorme en nos contrées, et chaque jour on plante encore.

Nombre de propriétaires, de fermiers même, possèdent leur pépinière cultivée avec soin et souvent considérable. De la sorte, on peut se procurer à moindres frais, les moyens de continuer cette plantation à outrance. Tous les sujets que fournit la pépinière seront utilisés ; les bons iront grossir ou compléter, s'il en manque, le nombre des arbres qui garnissent déjà le plant et la cour. Ceux de qualité inférieure seront placés dans les haies et tous rapporteront. De là résulte une production surabondante de fruits.

B. Transformation plus considérable du produit de ces arbres en eau-de-vie. — Le jus extrait de ces quantités, parfois énormes, de fruits ne pouvant être consommé sous sa forme première (cidre ou poiré) on est obligé de le faire passer à l'alambic.

Beaucoup dans nos campagnes possèdent maintenant cet appareil. Il existe chez tous ceux dont la plantation est importante. Eux-mêmes savent distiller et opèrent avec habileté. On voit même des jeunes gens, des jeunes filles de 15 à 20 ans diriger l'opération d'une manière très entendue. C'est un fait assez commun.

Pour toutes ces raisons, la fabrication des eaux-de-vie a donc augmenté dans ces contrées d'une façon littéralement étonnante. De la sorte, chaque ménage possède en année moyenne une provision assez forte d'eau-de-vie, et dans les années d'abondance une quantité vraiment considérable, 5, 10 et quelquefois 20 hectolitres de ce liquide.

C. *Défaut de transaction commerciale pour ces eaux-de-vie de crû.* — Les qualités réelles des eaux-de-vie normandes demeurent encore assez peu connues. D'un autre côté, un certain discrédit les a frappées par suite d'analyses peut-être sérieuses, mais faites sur des eaux-de-vie plus ou moins authentiques.

De là, défaut d'écoulement commercial de cette marchandise. La quantité expédiée chaque année en dehors du pays de production est relativement nulle. Il s'en suit donc que cette surproduction sans cesse croissante provoque une consommation locale qui va chaque jour en augmentant, dans nos diverses contrées normandes.

D. *Innocuité relative de l'eau-de-vie du pays.* — La consommation plus considérable de ces liquides, que nous venons de signaler, est favorisée par l'innocuité relative de ces eaux-de-vie.

On l'a fréquemment remarqué, ici, l'on ne ressent pas, immédiatement du moins, sur l'organisme, les mauvais effets d'une absorption exagérée. Certains, et ils sont nombreux, boivent journellement un demi-litre d'eau-de-vie ou à peu près, et cependant vaquent pour le moment à leurs affaires ou à leurs travaux, tout aussi bien que d'autres plus tempérants. C'est passé en proverbe de dire en parlant de l'eau-de-vie du pays : « Vous pouvez en boire, elle ne vous fera pas de mal, c'est de la bonne. »

E. *Augmentation du nombre des auberges, cafés, et débits de toute sorte.* — Cette augmentation pour diverses causes est devenue considérable. Dans chaque

agglomération, et jusqu'au fond des campagnes, un grand nombre de personnes joignent à leur commerce ou à leur métier la vente des boissons alcooliques.

Il n'est pas rare de rencontrer 50 ou 60 débits ouverts dans une population de 1500 habitants.

D'un autre côté, on a vu s'établir, surtout dans ces dernières années, un commerce presque nouveau parmi nous : celui des marchands, non plus d'eau-de-vie plus ou moins sophistiquée, mais d'alcools proprement dits.

Dans les années de disette, lorsque les fruits manquaient totalement comme en 1890-91-92, et par conséquent les eaux-de-vie qu'on en tire, pour les remplacer, les paysans recourraient à ces marchands, tant l'habitude d'absorber de l'eau-de-vie est invétérée chez eux.

On a constaté que, dans un centre de 1500 habitants, il a été vendu, pour cette commune et les autres qui l'entourent dans un rayon de 10 kilomètres au plus, environ 1500 hectolitres d'alcool pur, et cela pour une seule année.

Ainsi donc, malgré sa finesse proverbiale et son amour non moins connu de l'argent, le paysan normand, plutôt que de s'abstenir de boire de l'eau-de-vie, préfère enrichir ces marchands, acheter et consommer de ces alcools qu'il sait mauvais le plus souvent. Il le sait, sous ses yeux en effet, et de son aveu, de nombreuses personnes sont mortes d'accidents alcooliques développés dans l'espace de un an ou deux, alors que ces accidents, avant l'introduction des alcools en question, étaient inconnus chez les buveurs les plus réputés à juste titre, qui souvent atteignaient la vieillesse.

Signalons l'abus exorbitant qui existe en certaines

*Commune
Tripartite*

Belgus

cantines annexées à des usines. Quelquefois on paie les ouvriers avec des jetons destinés à être échangés non seulement contre la nourriture nécessaire, mais contre de l'alcool ou d'autres boissons qu'on donne à volonté.

Ces bons sont distribués même à des mineurs, garçons ou filles, pour leur travail de la semaine. Il est arrivé que, des parents étonnés de voir leur enfant rentrer le samedi les mains vides, ont reçu des directeurs de l'usine cette stupéfiante réponse : « Nous avons payé votre fils, votre fille avec des bons qu'ils ont consommé d'avance en café et en eau-de-vie. »

F. *Désœuvrement dans les campagnes.* — La sagesse des nations l'a dit : « L'oisiveté est la mère de tous les vices ». Parmi cette trop nombreuse progéniture l'alcooisme tient un rang justement mérité.

Le désœuvrement en effet, gagne peu à peu nos campagnes. L'abandon de la culture qui se généralise chaque jour davantage est la cause de cette oisiveté relative.

Toutes ou presque toutes les terres sont couvertes en herbages, d'où résulte fatalement une réduction notable de la somme de travail exigée dans ce nouveau mode de faire valoir les terres. Or le désœuvrement qui en est la conséquence excite à boire.

Les distractions sont rares en Normandie ; la seule que connaissent nos paysans est de tuer le temps, comme ils disent, en buvant un coup ensemble.

L'un apporte son pot de cidre, un autre va remplir un pichet de son poiré. Or, comme le cidre, excellent d'ailleurs en ces contrées, ne donne point la sensation de soif amoindrie et laisse toujours une envie nouvelle de boire.

possède son flacon, aussi chacun tient à honneur de faire sa *tournée* autour de la table.

Le père d'abord a versé la *goutte* officielle, celle que l'on offre abondamment lorsque le café commence à diminuer dans la tasse.

Bientôt la maîtresse de la maison réclame son tour. Impossible de ne pas accepter d'une dame ce qu'elle offre avec de si pressantes sollicitations. On n'y songe plus lorsque c'est la fille de la maison qui se présente. Elle saurait au besoin verser malgré toutes les oppositions. Et alors, pour ne point laisser perdre le précieux liquide, dans la crainte de souiller la nappe ou de voir répandre l'eau-de-vie sur la robe d'une voisine, vous écarterez la main qui éloignait le flacon et la tasse est remplie.

Mais le petit frère, la dernière petite sœur attendent que l'aînée ait fini sa tournée.

A deux mains, difficileusement, mais si gentiment, l'enfant tient sa bouteille qu'il présente en souriant ; on lit tant d'orgueil sur le visage du père, tant de bonheur dans les yeux de la mère : et puis c'est l'eau-de-vie de son baptême qu'il vous offre, le petit, que faire ? Refuser ? Il n'est guère de Normand en Normandie qui le fasse, au au risque de *s'en sentir*.

Si ce n'eût été l'eau-de-vie du baptême, vous eussiez vu celle de la première communion du cadet, ou du mariage de l'aînée..... On boit, on trinque, on cause, et après quelques heures ainsi passées, on a soif, il faut se rafraîchir.

La bière est inconnue chez la plupart de nos paysans, c'est le cidre, le gros cidre rouge comme du sang de bœuf, ou blond et pétillant comme l'ale la plus parfaite, qui désaltère ces gosiers desséchés. La boisson commune, la piquette, ou petit cidre étendu d'eau, serait plus efficace ;

beaucoup la réclament ; l'hôte, lui, n'a garde d'y consentir. L'honneur de sa cave est en jeu.

Dans nos campagnes normandes, tout est prétexte pour boire. Le passage d'un ami, d'un voisin, dans le plant, provoque inévitablement une invitation à prendre un verre de cidre, invitation toujours acceptée. Fût-elle la dixième de l'heure, on ne peut refuser ; on se gênerait plutôt pour boire et faire plaisir à celui qui invite.

Toute exagération de travail, la plus légère même, une circonstance quelconque, une corvée que font les voisins, un coup de main momentané qu'ils vous donnent, sont cause de libations interminables.

Ou boit même par jeu, par vanité. Nous l'avons vu particulièrement dans une circonstance qui mérite d'être signalée. C'était à cette sorte de noce de Gamache qui termine les *batteries de sarrazin*, et qu'on désigne d'ailleurs d'un nom bien franc, la *Ripalle*. (La ripaille).

S'il est un moment où un extra contenu dans des limites raisonnables soit justifié, c'est bien celui où le cultivateur avec l'aide des siens, des amis du village, vient de battre la dernière gerbe du dernier produit de ses champs. Il se voit maintenant assuré de jouir du fruit de ses travaux ; ses granges sont pleines ; si les caves le sont également, et surtout si les pommiers étendent au soleil des bras chargés de fruits, quoi de plus naturel que de festoyer, le verre en main, en compagnie de voisins qui lui ont prêté un concours désintéressé ?

On se met donc à table, à la chute du jour, et l'on s'en relèvera le lendemain, à l'aurore. Les plats, simples mais succulents, succèdent aux plats, non sans de longs intervalles, remplis par différents jeux qui sont le plus souvent des provocations à boire.

Quel que soit le jeu, le perdant, qui s'estime peut être le gagnant, paie le gage en verres de cidre qu'il est obligé

La Haye, Normandie
P. Dattani
Cologne

d'absorber. Les verres sont petits sans doute, mais le nombre des rasades ne tarde pas à devenir très grand.

Lorsqu'on a dépouillé le gigot traditionnel, on met l'os aux enchères sous le nom de *Savouret*. C'est une marchandise très-cotée, et, parce qu'il a la réputation de suffire à faire de la soupe exquisite pendant toute une année, et parce qu'il s'adjuge à celui qui est capable de boire de suite le plus grand nombre de verres de cidre.

Tout d'abord les buveurs novices l'obtiennent pour cinq ou six verres, puis sont obligés de le céder à d'autres qui en boivent sept ou huit. Ils le reconquièrent à plus haut prix, si leur estomac veut bien y consentir, jusqu'à ce qu'un vaillant et un habile tout à la fois, qui s'est adroitement réservé, fasse une dernière surenchère qui remplira son cœur d'un légitime orgueil et son estomac d'un cidre surabondant.

Nous avons vu ce savouret adjudé à dix-huit verres de cidre. Il n'est pas douteux que le prix n'en soit monté plus haut quelquefois.

Non seulement le buveur ne rougit pas de ces exploits, mais il s'en fait souvent un titre de gloire. Cette manie n'est pas nouvelle, et l'on sait que le fils de Cicéron était appelé le Conge, parce qu'il était capable d'avaler cette énorme mesure de vin d'un seul trait.

Les grands hommes eux-mêmes ne sont pas exempts, de cette puéride vanité. On a souvent rappelé la lutte que soutinrent, verre en main, M. Pouyer-Quertier et M. de Bismarck pendant la discussion du traité de Francfort en 1871.

On boit donc par vanité, par forfanterie ; de là naissent, dans une certaine catégorie assez nombreuse de buveurs, une foule de paris stupides. Celui-ci se fait fort d'avaler douze verres de cidre pendant que l'horloge sonnera les douze coups de midi, et gagne sa gageure.

Un autre prétend avaler un litre de cidre sans respirer ; un troisième triomphe d'un adversaire en avalant de suite vingt-huit œufs durs qui ne peuvent descendre sans l'aide d'une quantité proportionnelle de liquide.

Nous en connaissons deux qui parièrent à qui boirait le plus d'eau-de-vie sans tomber. C'étaient deux vaillants compagnons. Le vaincu ne succomba qu'après une résistance, doit-on dire honorable ? En tout cas, il ne se rendit qu'au second litre.

On devine bien que ces paris ne sont pas sans amener des accidents regrettables.

Dans la commune de S. H., un carrier paria 16 litres de cidre qu'il allait boire 16 litres d'eau, mais il lui arriva comme à la grenouille qui enfla tant qu'elle creva. Il faut dire à sa décharge que le fait se passait par une journée brûlante de l'été de 1870.

CAUSES MORALES

De toutes ces causes extrinsèques matérielles que nous venons d'examiner, naissent trois *causes morales* qui découlent naturellement des premières et qui contribuent puissamment au développement de l'alcoolisme.

A. *Influence de l'exemple.* — Qui pourrait nier son rôle dans nos campagnes ?

Par lui-même l'exemple est puissant ; il l'est pour le bien, il l'est davantage encore lorsqu'il s'agit du mal.

Dans l'espèce, l'exemple des abus de l'alcool est doublement dangereux en nos contrées, et parce qu'il vient assez souvent de ceux qui ne le devraient pas donner, comme des pères et des mères de famille, et parce qu'il est malheureusement trop fréquent.

La
ou de
mon

C'est une incitation quotidienne, s'adressant à ceux que les circonstances n'exposent déjà que trop à ces blâmables excès.

B. *L'indulgence de l'opinion publique.* — Cet exemple sans cesse sous les yeux, cette multiplicité des motifs et des occasions de boire, en font contracter l'habitude au plus grand nombre. De là un état général d'alcoolisme latent et des excès passagers nombreux, cas d'ivresse manifeste sur lesquels l'opinion publique est devenue, par l'habitude, extrêmement indulgente.

On peut l'affirmer sans crainte d'être taxé d'exagération : l'ivresse avec son désordre, n'est plus un accident, mais un incident d'ailleurs fort commun.

On l'excuse facilement, si facilement, que de tels actes même répétés, n'enlèvent rien, ou à peu près, à la considération des honnêtes gens pour ceux qui les commettent, fussent-ils des notables de l'endroit.

Ces faiblesses qui eussent jadis provoqué l'indignation ou du moins la plaisanterie, laissent maintenant le public à peu près indifférent. On ne s'offusque pas en général de voir le voisin dans un état où soi-même peut-être, on se trouvera demain.

C. *Diminution de la vie de famille.* — De nos jours spécialement, il faut l'avouer, un certain nombre de pères de famille abandonnent leur foyer pour le cabaret.

Comment ne seraient-ils pas tentés de le faire ? On a tant multiplié les attractions pour les y attirer. — C'est là encore qu'on lit le journal, là que l'on discute les affaires de la commune, qui gagneraient certainement à être traitées en un tout autre milieu.

Et puis on suit le courant de l'opinion. Elle ne recon-

naît pour un citoyen vraiment digne de ce nom, que celui qui sait aller passer quelques heures au café.

Le résultat est triste pour la famille; c'est l'abandon du foyer domestique; spécialement dans ces jours de repos où, la présence de tous ferait la joie et le bonheur de la maison.

Il n'est plus le temps où Henri IV se faisait gloire d'amuser ses enfants en les portant sur son dos.

Beaucoup de pères de famille, d'ailleurs honnêtes et affectueux, égarés par une idée très fausse de leur dignité d'hommes, rougiraient de prendre part aux amusements de leurs enfants.

Jouer aux dominos en famille serait une sorte d'abaissement; cela devient une récréation des plus honorables quand on s'y livre sur la table d'un cabaret.

Telles sont, à notre avis, les causes générales qui favorisent l'accroissement de l'alcoolisme. Venons-en aux causes particulières.

Article II. — Causes individuelles.

Ces causes particulières qui rendent l'individu plus sensible à l'influence des causes générales naissent 1° du caractère, 2° de la profession, 3° de l'éducation de chaque individu.

§ I. Causes naissant du caractère.

A. Nous avons d'abord cette catégorie de buveurs qu'on peut appeler *le buveur passionnel*.

Le buveur passionnel incarne le triomphe de l'alcoolisme qui se présente là sous sa forme la plus répugnante. C'est la passion incorrigible et insatiable.

La caractéristique du buveur passionnel est de boire seul. On a précisément remarqué que, le plus souvent, lorsqu'il se trouve en compagnie, il affecte une certaine réserve, et refuse les boissons qu'on lui offre.

Mais, abandonné à lui-même, son appétit fait sans cesse ressentir ses exigences impérieuses. Il boit le jour, il boit la nuit. Dans chaque recoin de son habitation on trouve la bouteille qu'il dissimule soigneusement à tous.

L'eau-de-vie fait ses délices, c'est sa vie. Pour s'en procurer, il sacrifie tout, son bien, ses économies, le pain de sa famille. Sa situation lui permet-elle de posséder de l'eau-de-vie de sa fabrication, — et c'est commun en Normandie, — il va sans cesse au baril qui la contient. Tel, à notre connaissance, qui obtenait au mois de février dernier par la distillation de son poiré 100 litres d'eau-de-vie, avait complètement absorbé cette provision à la fin d'avril.

La réserve est-elle épuisée, sans souci des autres dettes, des besoins urgents de la maison, sans inquiétude sur l'avenir, le buveur consacre à l'achat du liquide convoité le peu d'argent qui lui reste.

Cette passion insatiable, incorrigible chez les hommes offre un cachet de dégradation plus complète encore chez les femmes.

Elles apportent à satisfaire ce grossier appétit une ruse, une duplicité étonnantes. Tous les moyens pour cela leur semblent bons, quelque illégitimes qu'ils puissent être. Le vol lui-même ne les arrête pas.

Non seulement elles prendront de l'eau-de-vie en cachette, mais pour dissimuler leur jeu, si elles craignent d'être surprises, plutôt que de s'abstenir, elles iront acheter dans les débits les plus isolés quelque mauvais alcool, alors qu'elles ont de bonne eau-de-vie en abondance à la maison.

B. *Buveur par entraînement.* — A côté du buveur passionnel, on en rencontre souvent un autre d'une catégorie voisine, tellement voisine de la première, qu'elles finissent ordinairement par se confondre, c'est celle du buveur par entraînement.

Cet entraînement a pour cause le plus souvent la faiblesse du caractère.

Avec la multiplicité signalée plus haut des occasions de boire, il est aisé de deviner que celui qui n'a pas la force de résister aux nombreuses sollicitations en devient promptement la victime. Il s'en console parfois en vous disant : « C'est vrai, je bois, mais par compagnie, jamais seul. » Il lui semble que l'excès est moins imputable lorsqu'il est commis en société.

D'autres fois, c'est la générosité qui entraîne à boire. Les débits sont nombreux, les rencontres fréquentes. Celui qui porte facilement la main à la bourse et dont on connaît la bonne volonté, ne manque point d'amis qui se trouvent à propos. D'ailleurs, autour de lui rôde une foule de parasites qui le harcèlent sans relâche. Vous les voyez même quelquefois aller le matin à l'aurore, éveiller celui dont ils espèrent obtenir une libation matinale, le faire sortir, le suivre pas à pas ; par condescendance, quelquefois pour se débarrasser de leur importunité, le voisin aisé et généreux offre le *sou de café* traditionnel.

Reçoit-il à sa maison ? c'est le dicton de circonstance ; à l'ami qui le visite, il dit : « Vous n'allez pas sortir de chez nous sans rien prendre, comme d'une Eglise ».

On offre, l'offre est acceptée : on boit ensemble, un coup, plusieurs coups, parce que « *vous ne pouvez vous en aller sur une seule jambe* ». Ces dictons obtiennent un effet merveilleux. Ils assouplissent immédiatement les volontés : et par générosité, celui qui offre, boit et

fait boire un autre qui accepte par politesse et par faiblesse.

C. *Buveurs par chagrin.* — L'ennui d'une affaire qui ne réussit pas, des embarras domestiques, la perte d'une personne aimée et nécessaire au bon fonctionnement de la maison, mille autres causes peuvent pousser à boire avec excès.

Triste remède, dirons-nous, que celui qui consiste à chercher dans l'ébriété l'oubli des maux qu'on pourrait surmonter autrement.

Nous n'insistons pas d'ailleurs sur ce point. La passion, dans ce cas, est un état d'âme particulier suffisamment expliqué au chapitre de causes générales psychologiques. Arrivons maintenant à cette catégorie importante des buveurs par profession.

D. *Buveurs par profession.* — Ceux qui paraissent, et qui sont effectivement le plus exposés à contracter par suite de leur profession, le goût et l'habitude de la boisson sont, au premier chef, les débitants, les cafetiers et les aubergistes.

En effet, il faut boire pour attirer la clientèle : offrir un verre de cidre pour avoir l'occasion de vendre du café et de l'eau-de-vie.

D'ailleurs beaucoup de clients, surtout lorsqu'ils ne sont pas accompagnés, refuseraient de s'attabler si le patron de l'établissement ne consentait à le faire avec eux.

Laissons à ce sujet la parole à M. Jules Simon (1) : « Il ne faut pas, dit-il, s'imaginer que tout cabaretier soit un honnête commerçant qui attend paisiblement derrière son

(1) *L'Ouvrière*, Chap. 3. *Ivrognerie et libertinage*, p. 143. 144.

comptoir que les ivrognes viennent lui apporter l'argent de leur famille. Un cabaretier qui sait son métier à fond et qui est pressé de se retirer des affaires, pour jouir bourgeoisement de sa fortune, en revendrait à un usurier, à une courtisane dans l'art d'allumer la passion et de faciliter à ses clients les moyens de se ruiner ou de s'empoisonner. Cependant on ne lui applique pas l'article 344 du Code pénal sur l'excitation à la débauche : on ne traite pas les dettes de cabaret comme les dettes de jeu.

On peut remarquer toutefois que le plus souvent, ces cabaretiers coupables ne restent pas sans châtiment. L'expérience démontre, en effet, que c'est chez eux que l'alcoolisme fait le plus de victimes. La plupart s'abandonnent à des excès aussi dommageables à leur santé qu'à leur bourse, en disant pour s'excuser : « C'est forcé : c'est le métier qui le veut. »

Lorsque le mari résiste à l'entraînement, c'est la femme qui, sollicitée tous les jours par la vue des liquides étincelant dans les nombreux flacons rangés sur l'étagère, par l'odeur des alcools qui monte des verres où elle les verse, et quelquefois même pressée par les consommateurs, qui d'entraînés deviennent entraîneurs, cède et devient en peu de temps une buveuse incorrigible, la honte et le désespoir de son mari et de ses enfants.

Ces derniers d'ailleurs ne tardent pas à suivre l'exemple de leur mère, et l'on voit une famille, naguère saine, fière et heureuse dans sa laborieuse pauvreté, trébucher dans le piège de l'alcoolisme, et y périr en quelques années.

Vous étiez passé une première fois et vous aviez vu par la fenêtre d'une maison humble et proprete sourire la mère entourée de beaux enfants, dont le père gagnait le pain à quelque honnête métier.

Un jour, celui-ci tenté par la facilité d'obtenir une li-

cence, s'est demandé pourquoi il n'ouvrirait pas, lui aussi, un cabaret qui ferait passer dans sa bourse la moitié des faciles profits de l'aubergiste d'en face.

Pour attirer la clientèle par des dehors séduisants, on a remis à neuf la vieille maison : les ardoises bleues remplacent le chaume noirci ; on a recrépi les murailles, peint la porte et les fenêtres de voyantes couleurs, accroché sur le devant une enseigne attirante, sur laquelle, entre un pichet de cidre écumant et une tasse fumante, on lit : « A la gaité ; au rendez-vous des amis » des amis qui, le plus souvent, après avoir commencé par y boire gaiement finiront par s'injurier et s'y battre avec fureur.

Mais les profits sont venus avec la clientèle et le cabaretier s'applaudit de son heureuse idée. Attendez la fin, et revenez 5 ans après. La maison est toujours là, mais qu'est devenue la famille ? Quelquefois elle est détruite, au moins attaquée par le redoutable fléau.

Ce n'est pas là un tableau d'imagination. Nous entendons, en le retraçant, les cris de désespoir d'un honnête homme pleurant sur sa femme, autrefois laborieuse et sobre ménagère dont le métier de cabaretière qu'il lui avait imposé, avait, en moins de 5 ans, fait la pire des ivrognesses. Il renonça à son métier mais trop tard pour arrêter sa femme sur la pente fatale. Elle est morte victime de sa funeste passion.

Nous pourrions citer cent autres cas semblables.

Les débitants ne sont pas seuls exposés à cet entraînement par les exigences de leur profession. Nombre d'autres subissent la même influence. Nous parlons spécialement des commerçants, des marchands, des voyageurs de commerce.

De fait, pour conclure un marché en Normandie, en discuter les conditions, ruser à la mode normande, s'épier mutuellement, il faut du temps. Ce temps, on le passe à

table. Comment ? à manger ? Non, manger occupe trop. On ne réfléchit pas bien en mangeant ; il faut faire attention aux mets présentés.... Tandis que, en buvant, l'esprit, les yeux, tout est libre ; on porte si facilement le verre aux lèvres, c'est d'instinct en Normandie. D'ailleurs on ne saurait toujours manger tandis que l'on peut toujours boire.

Donc, on offre à boire, on boit pour décider le client ; on compte sur cette générosité pour l'amadouer plus aisément.

Le commerce en nos contrées ne se fait plus guère que dans ces conditions.

Mais c'est aux marchés, dans les foires, que ce système trouve son plus complet épanouissement.

Un cultivateur a-t-il décidé de conduire un bœuf, une vache à la foire ? De grand matin il part, après avoir lesté son estomac seulement de la soupe accoutumée.

Mais il passe au village, dans le bourg de la commune, il est assuré de trouver quelque part une auberge.

L'air est vif ce matin là, comme à l'aurore de toutes les foires ; le lieu où se tient l'assemblée est encore éloigné : d'ailleurs l'aubergiste à peine éveillé est déjà sur le seuil de sa porte pour racoler les clients.

Il fait arrêter le convoi sous prétexte d'examiner la bête : on cause des éventualités de la vente, on suppute les gains, et pendant ce dialogue la cafetière bouillotte doucement à l'âtre. Les tasses sont posées sur la table, on boit debout près de la porte, gardant à la main le lien qui retient l'animal en dehors. Voilà le premier *sou de café* vite absorbé.

Mais la marchandise est exposée en foire, un acheteur l'examine, la palpe, on entre en pourparlers.

Nous l'avons dit, le commerce ne se fait guère qu'assis à table.

On n'a pu s'entendre, on se quitte bons amis quand même, après avoir trinqué le plus fraternellement du monde.

Autant d'offres sérieuses, autant de *sous de café*, et les offres sont nombreuses avant qu'une d'elles soit définitive. Le paysan normand n'a pas la réputation de donner sa marchandise, l'acheteur normand, celle de se laisser duper.

Mais la bête est vendue ; il faut maintenant la livrer à l'acheteur. A quel moment ? Lorsque celui-ci sera prêt, aura terminé son marché, dans une, deux, quelquefois trois ou quatre heures.

Pendant ce temps, c'est le défilé des parents, des amis, des voisins qui s'enquière des conditions du marché. On offre une consommation, on accepte, et le temps se trouve écoulé en buvant du café et de l'eau-de-vie.

Enfin, en livrant, il est de toute nécessité, dans le code de la politesse en cours ici, de payer quelque chose à l'acheteur qui solde le prix de son acquisition.

Le retour est aussi très souvent l'occasion de quelque nouveau sacrifice à Bacchus. On rencontre un voisin qui offre complaisamment de ramener dans sa voiture le marchand débarrassé de son bétail. Il est élémentaire, en fait de convenances, d'offrir sur la route un peu de café à cet obligeant ami. Mais comme l'ami est désintéressé, et n'a point offert une place dans sa voiture *pour cela*, à son tour, il se croit obligé de répondre par une nouvelle *tournee* de café ou quelque petit verre de la *bonne* eau-de-vie à la reconnaissance de son obligé.

Le tableau n'est pas chargé. Maintes fois, il nous souvient d'avoir entendu les paysans, au soir d'un marché ou d'une foire, reconnaître qu'ils avaient avalé 15 ou même 20 cafés copieusement additionnés d'eau-de-vie.

Comment dès lors ne pas s'effrayer du progrès de l'alcoolisme dans nos campagnes ?

E. *Buveurs par éducation.* — On peut affirmer que nés d'un père et souvent même d'une mère alcooliques, les enfants apportent conséquemment en naissant une propension marquée, un goût, un penchant inné pour les boissons alcooliques ? C'est un fait mis hors de doute d'après les conclusions médicales et spécialement celles du docteur Magnan.

D'ailleurs, lors même que l'enfant ne serait pas enclin à ce penchant par atavisme, il le deviendrait facilement par éducation.

En effet, elle existe et malheureusement elle est trop commune l'aberration, la folie de certains parents qui excitent leurs enfants à boire, leur en font plus ou moins volontairement contracter l'habitude, ou manquent de la force nécessaire pour réagir contre les circonstances qui peuvent développer en eux cette passion.

C'est de bonne heure qu'on leur en inspire le goût. A peine ont-ils vu le jour, qu'on leur présente soit du café, soit de l'eau-de-vie dans une petite cuiller.

S'ils avalent le liquide aisément, sans trop de grimaces, ce ne sont que cris de joie dans tout l'entourage.

« Celui-là sera un bon Normand : c'est le vrai fils de son père », ou bien « Il boira aussi bien que feu son grand père ».

L'essai n'aurait, il est vrai, aucune conséquence, s'il n'était tout à fait symptomatique. Ce n'est là en effet, que le commencement amusant d'une longue suite de faiblesses, de concessions, de soins peu intelligents, faiblesses et concessions qui seront dans l'avenir amèrement mais trop tardivement regrettées.

Beaucoup de mères, égarées par une affection mal comprise, semblent se persuader que leur enfant ne saurait trop manger, ni trop boire. Elles le bourrent d'aliments, et lors même qu'il n'a plus faim, elles croient lui transfuser des forces en lui faisant absorber des boissons alcooliques, de l'eau-de-vie pure, sourdes à la voix de la nature qui a préparé à l'enfant, dans le sein de sa mère, une nourriture suffisant à ses besoins, et qui ne contient précisément aucune trace d'alcool.

L'enfant a-t-il froid ? c'est avec un peu de café et d'eau-de-vie qu'on le réchauffera. Est-il malade ? toute maladie d'enfant provient des vers, croit-on ici. On tuera les vers avec de l'eau-de-vie. Nous avons vu de malheureux bébés obligés d'avaler un petit verre d'eau-de-vie où l'on avait fait macérer des feuilles d'absinthe.

Cet excès d'alimentation, cet usage de l'eau-de-vie n'aboutissent qu'à occasionner à l'enfant des dilatations d'estomac, des indigestions, qu'à lui créer des besoins factices, souvent fort onéreux et toujours préjudiciables à la santé aussi bien qu'à la bonne éducation.

En effet, en même temps qu'elles gâtent l'estomac, ces mères imprudentes commencent, sans le soupçonner peut-être, à lui dépraver l'intelligence, en lui faisant trop souvent envisager les liqueurs fortes comme la plus désirable des friandises. Le père ou la mère prend un morceau de sucre, le trempe dans sa tasse où le café est déjà fortement additionné d'eau-de-vie, quand ce n'est pas dans ce liquide pur, le présente à l'enfant, l'engage à en remarquer attentivement la saveur : « Fais comme c'est bon » dit la naïve mère, invitant ainsi l'enfant à marquer par l'expression de son visage toute la satisfactinn qu'il éprouve.

Alors l'enfant serre ses lèvres, dilate ses narines, écarquille ses yeux, en ce moment peut-être remplis de larmes,

par l'action irritative du liquide et donne à tous ses traits un air de satisfaction gourmande.

N'est-ce pas à plaisir dépraver un enfant ? On commence de la sorte à lui inspirer de mauvaises habitudes. Elles n'ont sans doute aucun caractère moral tant que la raison n'est pas éveillée chez l'enfant, mais elle n'en constitue pas moins une tendance très puissante et quelquefois invincible pour les plaisirs qui les auront fait naître.

Souvent c'est afin de calmer une colère, d'obtenir la paix que la mère offre ainsi à son enfant ces trompeuses douceurs. Funeste condescendance qui, pour un résultat souvent incertain et toujours passager, développe un penchant mauvais en rendant pour l'avenir cet enfant plus exigeant et plus tyrannique.

Mais l'enfant a grandi et devient capable d'observer. Il voit autour de lui que tout le monde recherche l'eau-de-vie avec passion.

L'exemple fortifie alors cette tendance dont l'habitude a fait une sorte de besoin. Aussi la mère la plus désireuse d'inspirer à son enfant la crainte des boissons alcooliques, risquerait de voir tous ses efforts contre-balancés par des exemples domestiques plus puissants que ses avertissements.

Mais trop souvent la mère ne songe ni à résister, ni même à avertir, alors qu'elle remarquera que ses hôtes ont bu déjà, avec excès, c'est au contraire à l'enfant qu'elle confiera la mission coupable de parachever l'ivresse des convives.

Ainsi au lieu d'instruire l'enfant à envisager l'ivresse comme le plus dangereux écueil de sa santé, de son bien-être et même de son honneur, elle en arrivera par fois à ce degré de sottise de la lui proposer comme un objet d'amusement pour lui et ceux qui l'entourent.

Si l'enfant porté à l'imitation reproduit les gestes, le hoquet, la prononciation hésitante, la démarche incertaine de quelque hôte de la maison, on rit, on admire, on encourage.

Une mère intelligente, et disons-le, elles sont nombreuses encore, saurait profiter de tous les malheurs engendrés par les excès de l'ivresse pour en inspirer l'horreur à son enfant et le détourner des liquides qui peuvent les occasionner. Chaque accident, querelle, rixe, meurtre même, dont l'ivresse aurait été la principale cause, lui fournirait une leçon de choses d'une éloquence d'autant plus persuasive que l'enfant en pourrait constater la réalité.

Sans doute, si ces misères, ces faiblesses se rencontreraient par malheur dans la famille, ce ne serait pas à elle d'y arrêter l'attention de son enfant ; mais chaque fois qu'elle aurait remarqué que l'enfant a vu, — et leurs petits yeux ne sont pas longtemps à tout voir, — l'expression de son visage devrait marquer combien elle est affligée d'un tel oubli du devoir.

Telle n'était pas la conduite de cette mère, qui, à notre connaissance, amusait son enfant au spectacle de l'ivresse de son grand père, bon vieillard, sobre d'ordinaire mais que l'ivresse, comme Noë, avait surpris accidentellement.

Hélas, il est triste d'être obligé d'ajouter que certaines mères n'agissent pas uniquement par aveuglement, mais que, de propos délibéré, elles s'appliquent à diminuer dans l'esprit de leurs enfants, le mépris d'une faiblesse, d'un vice dont elles se sentent coupables. Elles vont même, dans ce but, jusqu'à faire de ces pauvres petits, les complices de leur intempérance. Tantôt elles les associent positivement à leurs excès, tantôt elles les dressent à aller chercher le liquide convoité en dissimulant avec soin le but de leur démarche.

Tant d'aveuglement, d'insouciance, de criminelle excitation porte bientôt ses fruits.

A dix, onze ans, les garçons iront au cabaret, se feront servir du café, de l'eau-de-vie avec une désinvolture qui en dit long sur leurs connaissances en toutes choses.

L'argent pour solder, ils se le procurent en le dérochant à leurs parents, ou bien un ami maladroit de la famille leur en aura fait présent pour aller prendre un café. Il l'auront quelquefois gagné en rendant un service, en faisant une commission, et alors, à juste titre, cette rémunération pourra être appelée un pourboire.

A cet âge où l'on pourrait les croire à jouer au cerceau, ils sont tout simplement installés à l'auberge, singeant la conduite de leurs pères, s'alcoolisant comme eux.

Les fillettes elles-mêmes ne connaissent par la retenue qu'on attendrait d'elles naturellement, dans l'usage des boissons alcooliques.

Fouillez le panier de cette enfant que vous rencontrez allant avec d'autres à l'école, souvent vous y trouverez la *topette* au café fortement additionné d'eau-de-vie, quelquefois même contenant de l'eau-de-vie pure.

Non seulement les parents laissent leurs enfants contracter ces habitudes, mais tous conspirent au même but, par un désir mal compris de bien faire.

En effet, conduit-on un enfant en maison étrangère ; au repas, il aura ses verres, sa tasse comme les grandes personnes. On lui présentera tout ce qu'on offre aux invités plus âgés. Comme tout le monde, il goûtera un peu de tout. On aura même des attentions pour lui. L'hôte voudra lui verser lui-même de l'eau-de-vie... Fier d'être traité en homme, le gamin se laissera verser une bonne rasade, les parents radieux de voir leur enfant se présenter gaillardement ne protesteront pas, au contraire :

ils éprouveront une certaine joie, un réel orgueil. Les imprudents ! Rentré à la maison, l'enfant voudra continuer ce qu'il a déjà si bien fait ailleurs, et par faiblesse, les parents céderont. Fatale condescendance, déplorable aveuglement des parents ! Plus encore que l'excitation positive heureusement assez rare, ils contribueront à nous donner une génération où l'alcoolisme pourra facilement multiplier ses victimes.

CHAPITRE II

EFFETS DE L'ALCOOLISME

Après avoir recherché les causes générales et particulières qui favorisent sans cesse les progrès de l'intoxication par les boissons alcooliques, nous allons maintenant chercher les remèdes à leur opposer. Mais pour faire accepter plus facilement nos conclusions qui paraîtraient peut-être un peu sévères, excessives, nous croyons devoir les faire précéder d'un très court aperçu des effets désastreux de l'alcoolisme sur l'individu, sur la famille et la société.

Nous ne nous appesantirons pas sur les effets dont ce fléau peut être la cause.

Les raisons de notre laconisme à ce sujet sont que ces effets ont été décrits de la façon la plus compétente par d'éminents spécialistes, et que leur manifestation, commune à tous les pays atteints de ce mal, n'offre rien de particulier à nos contrées.

Il serait pourtant intéressant de signaler d'abord les effets physiques résultant de l'abus de l'alcool sur les victimes qu'il multiplie autour de nous.

Contentons-nous d'affirmer, preuves en main, que la moitié au moins des cas que le médecin est appelé à traiter, proviennent des excès de cette tyrannique passion.

S'il est vrai, en effet, comme l'a dit Denis-Dumont, que l'usage du cidre exerce une action bienfaisante sur les

voies urinaires et que les accidents tels que la lithiase rénale, coliques néphrétiques, calculs urinaux sont à peu près inconnus en Normandie, si d'un autre côté, certaines maladies d'origine alcoolique telles que les différentes cirrhoses, sont très rares chez nos buveurs d'eau-de-vie de cidre, on ne saurait taire néanmoins les funestes effets que l'abus de ces boissons alcooliques peut occasionner même dans nos contrées.

L'estomac et le cœur ont à souffrir non moins que les vaisseaux, d'une absorption exagérée de ces liquides.

Pour être complet, il nous faudrait décrire les différentes lésions consécutives à l'athérome artériel, à l'artériosclérose, telles que l'apoplexie, l'hémorragie cérébrale, les prédispositions accentuées à la phtisie, et passer en revue la longue série des maladies internes.

En outre, nous devrions parler des conséquences héréditaires de l'alcoolisme, telles que le rachitisme, la scrofule, l'idiotie et le crétinisme.

Cette étude nous entraînerait trop loin.

Contentons-nous, après ces simples réflexions, et avant d'aborder le chapitre si important des remèdes, d'indiquer quelques-uns des effets moraux de l'alcoolisme, d'abord sur l'individu.

Disons que le mal l'atteint dans son être propre et dans ses fonctions de relation avec la famille et la société.

Pris individuellement, s'il est atteint du fléau, il subit une dégénérescence absolue.

L'homme que nous avons pu connaître, intelligent, actif, propre à remplir une mission, perd toutes ses aptitudes. Le mal sera plus ou moins grand selon qu'il aura plus ou moins abusé des boissons alcooliques.

La passion l'entraîne, le subjugue, et finalement l'anéantit. Après un certain temps d'abus, il ne reste plus de cette victime de l'alcoolisme qu'une ruine irréparable.

Tout en lui est atrophié.

Epoux, il est devenu incapable de remplir les devoirs que son état lui impose.

Père de famille, il n'exercera autour de lui aucune influence. La seule qui peut lui rester est une influence délétère.

S'agit-il de la femme, de l'épouse, de la mère de famille, le mal est pire encore.

Femme, elle perd fatalement ce qui fait le charme et la noblesse de sa nature.

Les délicats sentiments qu'elle doit faire naître autour d'elle sont éteints par un avilissement qui éloigne.

Epouse, elle provoque un dégoût insurmontable qui suffit à expliquer les nombreuses et cruelles misères de certains ménages désunis.

Mère de famille, sa conduite est un scandale dont les tristes exemples auront sur ses enfants une funeste et presque fatale répercussion.

Doit-on s'étonner après cela de la disparition de tout respect chez les enfants pour les auteurs de leurs jours ?

De ces lamentables conséquences individuelles résultent nécessairement pour la famille une désunion des membres qui la composent, une mésestime, un mépris respectif des uns pour les autres, un manque absolu d'affection qui amène un jour ou l'autre ces catastrophes dont nous sommes trop souvent les témoins.

Que dire d'une société où se généraliserait un pareil état de désordre permanent ?

Si les individus composent les familles, celles-ci à leur tour par leur ensemble, forment la société qui, en dernière analyse, n'est en grand qu'une reproduction de la famille.

Dès lors, l'alcoolisme qui détruit les rapports essentiels dans les sociétés particulières, relâchera nécessairement aussi les liens qui, en unissant les membres d'une collec-

tivité, assurent le bon ordre général et font prospérer la chose publique.

Trouve-t-on de bons citoyens dans ces milieux a donnés aux pires excès de l'alcool ? non évidemment. L'homme qui s'est volontairement dégradé lui-même, qui s'est rendu impropre à la mission d'époux, de chef de famille, ne saurait être un citoyen utile ; il est plutôt nuisible. Les comptes rendus de la police correctionnelle et de la Cour d'assises attestent ce qu'il sort chaque année de crimes de l'ivresse même accidentelle. Il est donc hors de doute que le bien public, non moins que l'intérêt individuel et le bonheur de la famille, a tout à gagner à la réforme de ce mal qui va sans cesse en augmentant parmi nous.

C'est cette conviction fondée qui nous amène directement à traiter maintenant des remèdes à opposer à ce fléau de l'alcoolisme en Basse-Normandie.

CHAPITRE III

REMÈDES CONTRE L'ALCOOLISME

Comme nous avons distingué les CAUSES GÉNÉRALES des CAUSES PARTICULIÈRES de l'alcoolisme, nous chercherons pour opposer aux premières des REMÈDES GÉNÉRAUX et des REMÈDES PARTICULIERS pour les secondes et comme nous avons distingué dans les causes générales des *causes physiologiques* et des *causes psychologiques*, nous distinguerons de même des *remèdes physiologiques*, et des *remèdes psychologiques*.

Art. I. — Remèdes généraux.

§ I. *Remèdes physiologiques.*

Puisque l'alcool est souvent recherché comme aliment par des hommes obligés de fournir un effort supérieur à celui dont ils sont capables sans ce secours, nous demandons que les lois et les mœurs s'unissent pour venir en aide à ceux qui gémissent sous le poids d'un labeur inhumain.

Nous ne pouvons énumérer tous les cas particuliers, qu'il nous suffise de signaler les journées des ouvriers d'usine quand elles dépassent 10 heures et s'élèvent jusqu'à 14 et 16 heures.

Nous pourrions dire en passant, que ce n'est pas seulement la tempérance qui est intéressée à cette réforme, mais encore la sécurité publique. Le surmenage, particulièrement dans les compagnies de transport, peut être regardé comme la cause de fréquents et terribles accidents.

Ce qui est vrai de l'homme l'est plus encore de la femme et de l'enfant lorsqu'on réclame d'eux, pour un maigre salaire, une somme de travail qui égale presque celle fournie par le chef de famille.

L'alcool étant appelé à suppléer au défaut d'alimentation, nous croyons qu'il est du devoir des autorités sociales, patrons, municipalités, gouvernement, de veiller à relever les salaires trop faibles de manière à ce qu'ils puissent entretenir convenablement et l'ouvrier et sa famille.

L'alcool, disent les physiologistes est recherché comme un préservatif contre le froid. Nous croyons que les règlements d'atelier devraient forcer les industriels à chauffer leurs établissements pour prévenir les ouvriers de la tentation de chercher dans l'usage de l'alcool un préservatif contre d'intolérables souffrances.

§ II. *Remèdes psychologiques*

Les intéressantes observations de M. Richet sur les poisons de l'intelligence rapprochées des considérations de Malebranche et de Henry Georges sur la nature et les désirs insatiables de l'homme, nous ont montré que l'homme boit parce qu'il recherche dans l'alcool, un accroissement indéfini de bien-être.

Il importe tout d'abord, si l'on veut remédier à cet état de choses, d'éclairer son intelligence en lui démontrant qu'il est au total, dans cette recherche, le jouet d'une il-

lusion, vu que cette courte satisfaction doit être ensuite chèrement payée.

Nous nous rallions sur ce point à la conclusion de M. Villard (1) recommandant :

1° « La propagande par des livres à portée de tout le monde, par des brochures d'une lecture facile, par des articles souvent renouvelés dans les journaux etc...

2° Les conférences à l'armée, dans les lycées et les pensionnats de jeunes filles ».

Mais il est certain qu'il ne suffit pas de connaître le mal et ses suites funestes, qu'il ne suffit même pas de les redouter pour avoir le courage de s'en préserver. Plus que tout autre esclave de la passion, le buveur d'habitude doit répéter le mot du poète :

.....Video meliora proboque
Deteriora sequor

OVIDÈ

Je ne fais pas le bien que j'aime et je fais le mal que je hais.

Nous pensons donc que c'est à bon droit que le docteur professeur faisait ouvertement appel à l'influence religieuse lorsqu'il ajoutait (15^e conférence).

« J'irai même plus loin en disant qu'un pareil sujet pourrait tout aussi bien que le divorce et l'hypnotisme tenter l'éloquence de ces hommes d'élite qui, du haut de la chaire chrétienne, ont pour mission de lutter contre les faiblesses humaines. »

Puisque l'alcool, suivant l'expression de Raoulx éteint l'homme pour allumer la bête, on doit conclure que toute doctrine qui tend à faire prévaloir l'homme sur l'animal, tend par cela même à le libérer d'un esclavage odieux.

(1) *Leçons sur l'alcoolisme.*

Il est donc du devoir de toutes les personnes soucieuses du bien public, d'encourager les institutions propres à développer la volonté de l'homme et à le fortifier contre ses instincts.

Le philosophe ne peut, à ce point de vue, se défendre d'admirer la profonde connaissance que la religion a eu du composé humain lorsque, par ses abstinences multipliées, elle forçait chacun de ses fidèles à répéter plusieurs fois par semaine à ses appétits : « Tu iras jusqu'ici et tu n'iras pas plus loin. » Il y avait là une gymnastique de la volonté que rien n'a remplacée.

Il en va de même quand il faut détourner l'homme de chercher dans l'alcool un remède, une consolation à ses souffrances physiques ou morales.

En fait, les hommes d'État et les moralistes de diverses nations, Angleterre, Suisse, Amérique, ont demandé aux clergés de ces pays un concours qui n'a pas été sans efficacité.

On sait que O' Connel déclarait hautement qu'il n'eût pu affranchir son pays sans la croisade prêchée en Irlande contre l'intempérance par le P. Andrew.

Article II. — Remèdes particuliers.

Comme nous avons distingué des causes extrinsèques et des causes intrinsèques, nous leur opposons des remèdes soit extrinsèques, soit intrinsèques.

§ I. Remèdes extrinsèques.

On peut demander ces remèdes aux *pouvoirs publics* ou aux *mœurs*.

Sans rejeter en bloc le concours de la puissance publique, tous les moralistes et les économistes semblent

d'accord pour ne fonder qu'un espoir limité sur l'efficacité de ses réglementations.

Léon Say (1) écrivait justement : « La loi peut diminuer l'action nocive des alcools en prescrivant qu'on les épure, mais elle ne peut empêcher l'abus de la boisson d'alcool épuré dont la mise en vente serait permise, et il est certain que l'abus des meilleurs alcools doit avoir, avec le temps, les mêmes effets que la consommation restreinte des alcools mauvais. On peut faire obstacle à l'abus par une législation sévère sur les débits et les cabarets qui, le nombre étant diminué, offriraient moins d'occasions de se laisser aller à boire, ou par une élévation du prix de vente en augmentant le taux de l'impôt ; mais rien de tout cela ne peut réussir sans les mœurs. »

Jules Simon avait dit de même dans *l'Ouvrière* : « Quand même il y aurait une coalition de toutes les municipalités de France pour clôturer les cabarets au moment où les fabriques éteignent les feux, quand même tous les patrons feraient à l'ivrognerie une guerre à mort, on ne la vaincra pas si on ne porte le remède jusque dans les cœurs (1) ».

Repassons brièvement en revue les divers remèdes extrinsèques proposés, ou que l'on pourrait imaginer.

A. — *Remèdes aux causes provenant de l'excessive production des fruits et du défaut d'écoulement des fruits, cidres et eaux-de-vie.* — Il ne peut être question assurément de faire arracher les pommiers comme tel roi du moyen-âge l'ordonnait pour les vignes, mais toute mesure propre à favoriser l'écoulement des pro-

(1) *Economie Sociale.* — Exposition universelle de 1889. Groupe de l'économie Sociale. Rapport général. Paris. Guillaumin 1891, p. 376.

(2) J. SIMON, *l'Ouvrière*, C. III, p. 148.

duits en question constituerait un remède excellent contre les excès dans leur usage.

Le cidre est une boisson véritablement hygiénique autant qu'agréable. En outre, il préserve de certains accidents spécialement parmi ceux qui affectent les reins et les voies urinaire. Ces qualités et cette action bienfaisante ont été largement démontrées par Denis-Dumont dans ses leçons cliniques sur le cidre, professées à l'Hôtel-Dieu de Caen en 1883. Ajoutons que ces conclusions ont été corroborées par les travaux de notre ami M. le docteur Cautru, à la suite de ses études sur le chimisme du cidre dans la digestion.

Ces qualités, il faut les faire connaître. C'est le moment de rappeler le mot de Francklin : « Comment voulez-vous qu'on sache que votre marchandise est bonne si vous ne le dites à personne. »

Pourquoi nos paysans ne feraient-ils pas, en faveur de leurs excellents cidres ce que n'omettent pas une foule de marchands de vins mille fois inférieurs à tout point de vue à nos boissons.

Une sage réclame fera savoir aux contrées déshéritées d'une boisson du pays la ressource que leur pourrait créer le commerce des cidres.

Il est vrai, il y a bien des choses à faire encore pour tirer des cidres et des poirés normands tout le parti désirable.

Que les comités agricoles, les professeurs départementaux d'agriculture, les instituteurs primaires eux-mêmes, divulguent et répandent les bonnes méthodes de fabrication, les soins à donner aux liquides pour les entretenir en bonne qualité et les conserver. Qu'on apprenne à nos paysans, en un mot, à faire pour les cidres ce qu'on fait pour les vins.

Cette campagne, activement et habilement menée en

même temps qu'elle amènera dans nos contrées une plus grande aisance en rendant de réels services à d'autres moins favorisées, diminuera notablement chez nous les raisons et les occasions de boire, et par là même, luttera victorieusement contre l'alcoolisme.

Ajoutons qu'une sage révision des tarifs de pénétration et une large diminution des impôts et des octrois qui frappent les boissons hygiéniques en favorisant cet écoulement des pommes et des cidrés réduira d'autant la production de l'eau-de-vie.

D'autres ont proposé la rectification obligatoire de l'alcool et le monopole de la vente par l'État (1).

Non seulement ces mesures ont inquiété les intérêts, mais elles ont semblé à des économistes et à des moralistes désintéressés peu propres à atteindre le but proposé.

Ainsi, tandis que l'Académie de médecine émettait le vœu que la rectification absolue de tout alcool fût établie et imposée par nos législateurs, et que M. Alglave réclamait le monopole pour l'État, M. Rochard (2) exprimait ainsi ses doutes sur l'efficacité de ces mesures : « Il ne faut pas croire que le danger sera conjuré et que le fléau qui dévore les sociétés modernes sera enrayé, que la question de l'alcoolisme en un mot sera résolue par la rectification des alcools, la prohibition des bouquets artificiels (huiles de vin et aldéhydes). L'alcool est toujours un poison, il ne suffit pas de donner de bon alcool aux populations, il faut encore en diminuer la consommation. »

Or non seulement le monopole semble impropre à guérir le mal, mais de bons esprits craignent qu'il ne contribue à le développer.

(1) Délibération de l'Académie de médecine. *Bulletin* du 11 juin 1895.

(2) *Bulletin de l'Académie*, 25 juin 1893.

L'augmentation des impôts, en effet, et le monopole présentent le grand danger d'encourager l'État à multiplier une consommation qui remplirait ses caisses toujours vides.

C'est ce péril que *le Temps* (août 1894) signalait en ces termes : « La question de la consommation de l'alcool est devenue pour tous les pays une grosse question politique. Elle l'est à deux points de vue, au point de vue moral et hygiénique et au point de vue financier. »

Puis après avoir établi que cet impôt, qui rapporte actuellement près de 300 millions par an, monterait à 500 avec les nouveaux projets (on pourrait ajouter, un milliard avec celui de M. Alglave) et qu'une telle source de revenus ne peut paraître indifférente au financier, *le Temps* ajoutait :

« Cependant le point de vue hygiénique et moral ne devrait pas moins préoccuper les hommes d'État. Ils se trouvent devant une de ces antinomies qui reviennent si nombreuses dans la politique et l'économie sociale. D'une part le fisc peut se féliciter de voir croître la consommation de l'alcool ; plus le contribuable boit, plus il paie et plus s'élèvent les recettes de l'État. Mais cette richesse du fisc ne doit pas faire illusion. S'en réjouir serait faire une politique à la Louis XV : « Tout ceci durera bien autant que moi ! »

Les représentants d'une démocratie qui veut vivre et grandir n'ont le devoir ni de parler, ni d'agir de la sorte. Cette apparente richesse de l'État est faite de la misère des citoyens. »

En fait, si le monopole de l'État en Suisse a diminué de 25 pour cent la consommation de l'eau-de-vie (1), il est

(1) *Tribune médicale* ; Congrès des médecins aliénistes et neurologistes ; session de Clermond-Ferrand, 1894. Rapport de M. Ladame de Genève.

certain qu'en France l'élévation des impôts sur l'alcool n'a abouti qu'à multiplier les cabarets, surtout les cabarets clandestins, et à encourager la fraude et la sophistication des alcools.

B. *Remèdes aux causes provenant de l'innocuité relative des eaux-de-vie normandes.* — Il importe pour obtenir un résultat sérieux en faveur de la diminution de l'alcoolisme, de rappeler fréquemment aux intéressés cette remarque très importante : si, en principe, l'eau-de-vie de cidre ou de poiré jouit d'une certaine innocuité, en fait elle n'engendre guère moins de funestes effets que les alcools d'industrie. La raison en est que l'on en boit le plus souvent avec excès ou bien que l'usage de l'une amène en général l'usage des autres.

Il sera facile d'appuyer ces sages considérations par des exemples aussi frappants qu'instructifs.

Qu'on rappelle aux intéressés les nombreux cas de mort subite dont ils ont été les témoins, cas qui se sont multipliés spécialement dans ces vingt-cinq dernières années. On leur prouvera que le plus grand nombre de ces décès ont eu pour cause des lésions des vaisseaux occasionnées par l'abus de l'eau-de-vie. Il en est de même de presque toutes les affections tuberculeuses.

! Nous nous permettons de conseiller aux personnes jouissant de quelque influence dans la famille, la commune ou même dans la région, d'éveiller fréquemment l'attention de leurs compatriotes sur les dangers que leur fait sûrement courir un penchant trop souvent satisfait.

C. *Remèdes aux causes résultant de l'accroissement du nombre des débits.* — Nous n'avons, sur ce point, qu'à nous unir à tous ceux qui réclament la réduction et une étroite surveillance de ces établissements.

La licence ne devrait être accordée qu'aux personnes d'une moralité satisfaisante.

M. Bergeron propose aussi d'interdire la vente à crédit, d'interdire de donner à boire aux enfants au-dessous de 15 ans et de refuser la licence aux boutiquiers. La contravention à ces règlements serait punie du retrait de la licence.

Ne serait-il pas utile d'assimiler à celles de jeu les dettes de cabaret ? Que de tentations évitées et de contestations pour l'avenir, contestations qui dégénèrent le plus souvent en haine.

Défense devrait être faite absolument à tout industriel ou patron de payer ses ouvriers en jetons destinés à être dépensés en nature, spécialement en aliments.

Les cantines ne pourraient également délivrer de l'alcool en dehors de certaines heures déterminées, et encore ne le devraient-elles jamais faire à des enfants au-dessous de 15 ans.

Enfin, il serait utile de voir assurer par la police une plus complète exécution de la loi qui règle la fermeture des cabarets. On peut dire qu'ils restent ouverts à toute heure de nuit dans les campagnes.

De même, non content des poursuites exercées contre le cabaretier qui donne à boire à des individus manifestement en état d'ivresse, nous voudrions qu'après plusieurs délits de cette sorte, l'Administration retirât sa licence au contrevenant.

D. Remèdes aux causes résultant du désœuvrement dans les campagnes. — Nous devons faire des vœux, si platoniques qu'ils soient, pour le relèvement de la culture qui permettrait à nos compatriotes, en les occupant, de se passer, dans une certaine mesure, de produits

qu'ils sont obligés de demander aux autres pays.

Cependant avec un peu de bonne volonté, ils pourraient, même dans l'état actuel des choses, se créer d'utiles occupations.

Qu'ils étudient les meilleures méthodes de faire valoir, qu'ils s'appliquent à améliorer leurs habitations, réparer leurs chemins, assainir leurs cours, utiliser toutes les parties fécondantes des engrais à leur disposition, ces travaux combattront le désœuvrement tentateur, mais en plus leur seront d'une réelle utilité au point de vue de l'hygiène pratique.

Il faudrait aussi que tout chef de famille vraiment digne de ce nom, prit la ferme résolution de renoncer à ces beuveries qui n'ont d'autre raison que le désir de tuer le temps, et réduisît au minimum le nombre et la longueur des repas vraiment pantagruéliques dont nous avons parlé plus haut.

Au lieu de multiplier les rasades, qu'on revienne donc à cette bonne vieille coutume encore en usage en de trop rares familles.

Veut-on faire honneur à un hôte, à un étranger de passage ? seul le maître du logis boit avec lui, on apporte deux verres, et pendant que le chef de la famille porte la santé du convive, tous s'unissent aux souhaits exprimés. La gaieté n'y perd rien, la tempérance y gagne énormément.

Il y aurait donc de nombreuses observations de détail à formuler pour diminuer les provocations à boire dans ces repas, mais il paraît difficile de faire accepter aucun conseil à ce sujet, parce que l'habitude est invétérée et que d'autre part, les hôtes craindraient d'être accusés de lésinerie.

Ces réformes ne peuvent guère s'introduire qu'avec l'appui de l'opinion publique et en vertu d'engagements

formels qui s'imposeraient aux membres sérieux de Sociétés de tempérance et surtout par suite de l'éducation.

Comme les femmes retenues plus souvent à la maison sont plus exposées de ce chef aux tentations occasionnées par le désœuvrement, leurs éducatrices, mères ou institutrices, devraient s'appliquer à leur apprendre de bonne heure à remplir leurs journées par des travaux utiles, en leur en inspirant d'abord l'estime, puis le goût, par une pratique journalière des plus humbles travaux du ménage.

Nous voudrions pouvoir replacer dans leurs mains la quenouille de nos grand'mères : du moins il est bien permis de demander qu'elles sachent laver le linge de la maison, raccommoder les habits, les tailler au besoin, préparer d'une façon convenable les aliments nécessaires, savoir même ajouter de temps à autre au repas un petit extra qui réjouisse tout le monde, et faire régner enfin dans la maison un ordre et une propreté capables de retenir au logis le mari et les enfants qui s'y trouveraient heureux et satisfaits.

De plus la mère ne devrait pas se contenter de s'acquitter avec zèle de ces modestes mais bien intéressantes tâches ; il faudrait qu'elle eût à cœur d'y dresser ses filles dès le premier âge. Ce serait le meilleur moyen de les soustraire aussi bien qu'elle-même aux dangereuses tentations de l'oisiveté.

Nous avons maintenant à opposer des remèdes aux causes générales morales que nous avons signalées plus haut et qui provoquent de plus en plus le développement de cette plaie de l'alcoolisme.

E. *Remèdes à l'influence de l'exemple.* — Pour remédier à l'influence dépravante de l'exemple, nous souhaitons une application plus rigoureuse de la loi de 1873. Mais comme elle est presque tombée en désuétude sans avoir été abrogée, nous comptons davantage sur la sanction de l'opinion publique, pourvu que l'on prenne soin de former cette opinion dont l'appui nous fait présentement défaut.

Au reste, tout ce qu'on pourrait indiquer qui pût remédier à cette influence de l'exemple se trouve suffisamment énoncé dans les divers paragraphes consacrés à la question des remèdes, pour que nous ne croyions pas devoir insister sur ce point. Le faire serait s'exposer à de trop nombreuses redites.

F. *Remèdes à l'indulgence de l'opinion publique.* — Tout ce qui contribue à inspirer aux individus la crainte et le dégoût de l'alcoolisme concourra par cela même à relever cette opinion ; mais l'action individuelle est nécessairement lente, il faudrait la fortifier par l'action commune aux membres de sociétés de tempérance, auxquels on ferait prendre de formels engagements.

C'est donc un point capital d'instruire les individus de leur dignité d'hommes, de pères, de citoyens et de leur rappeler le tort qu'ils se font à eux-mêmes et à ceux qu'ils aiment.

On leur fera comprendre que c'est un crime que de s'exposer par des excès même passagers à contracter une habitude si désastreuse pour leur fortune, leur santé et leur honneur.

L'homme ainsi formé ne serait jamais tenté de boire par passe-temps, par bravade ou par jeu, ni d'applaudir à de tels excès.

C. *Remèdes aux causes résultant de l'abandon de la vie de famille.* — Si l'on cherche pourquoi le père de famille ne se plaît plus au milieu des siens, il semble que nous en trouvons deux raisons ; c'est : 1° que son foyer pour lui est sans attrait, ou 2° qu'il ne sait pas en apprécier les charmes.

C'est surtout à la mère de famille de remédier à la première de ces causes. Qu'elle fasse régner l'ordre au foyer domestique, qu'elle y entretienne une douce gaieté, qu'elle rende agréables par mille soins les jours consacrés au repos. La femme est industrieuse, la bonne mère de famille saura faire des prodiges.

A-t-elle quelques observations à faire, elle évitera soigneusement de les formuler ces jours-là. Elle ne perdra rien à l'attente, on l'écouterait plus facilement à d'autres moments. Sa réserve délicate donnera plus de poids aux avis qu'elle aura su épargner dans les moments consacrés à la détente. On lui saura gré de sa patience, et loin d'éloigner du foyer ceux qu'elle eût peut-être indisposés, elle fera naître une véritable reconnaissance autour d'elle.

Ils sont simples, mais puissants les charmes qu'on peut trouver en famille, lorsqu'on veut bien se donner la peine de s'y livrer sans préjugé, sans arrière-pensée.

Des divertissements honnêtes et faciles, comme des lectures intéressantes, une promenade en famille, quelques jeux, en un mot, ainsi que dit Fénelon : « tout ce qui peut délasser l'esprit, offrir une variété agréable, satisfaire la curiosité, exercer le corps aux arts convenables, » réuniront le père et les enfants et leur feront passer dans une joie commune et pure les instants du repos.

§ II. *Remèdes aux causes particulières.*

Nous avons cherché jusqu'à ce moment les moyens propres à modifier les circonstances de temps et de lieu qui favorisent le développement des penchants individuels, mais tous ces remèdes, nous l'avouons simplement, arrivent trop tard, ou n'obtiennent qu'un résultat peu satisfaisant, s'ils ont à lutter contre des habitudes invétérées.

Il faut donc attaquer le mal dans sa racine.

Nous avons vu, en le considérant à sa naissance chez les enfants, comment l'éducation pouvait faire des buveurs ; essayons de montrer comment elle pourrait faire des tempérants.

1^o *Réforme de l'éducation.*

Tout d'abord, souhaitons à toute femme honnête de ne jamais porter en son sein un rejeton des œuvres d'un époux en état d'ivresse.

De tels enfants sont sûrement voués à l'idiotie, ou du moins, à une fatale ivrognerie.

D'autre part, s'il est dans la vie, un temps où la mère doit veiller à éviter elle-même tout excès, c'est assurément celui où chacun de ses actes n'a pas seulement un contre-coup sur son propre avenir, mais encore sur la formation, la naissance, la complexion, le caractère, c'est-à-dire la santé physique et morale de l'être qu'elle porte dans son sein.

C'est à l'oubli de ces prescriptions que l'on doit trop souvent de voir les enfants montrer, dès le premier âge, une appétence incroyable pour les boissons alcooliques.

Enfin, que les mères sages aient sans cesse présentes à l'esprit ces fortes paroles du D^r Legrain, médecin en chef de l'asile d'aliénés de la Ville-Evrard : « L'eau est la seule boisson naturelle, et le régime de l'eau est le seul conforme aux besoins de l'organisme. Il ne faut de boissons fortes à personne, mais c'est un crime d'en donner à l'enfant. »

Indiquons sommairement la ligne invariable de conduite que doivent savoir s'imposer des parents intelligents et soucieux du véritable bien de leurs enfants.

Ils devront tout d'abord éviter avec soin l'erreur de ces pères et de ces mères qui considèrent l'acool comme le remède à tous les maux de leurs enfants. Jamais on ne devra y recourir à moins que le médecin ne l'ait formellement prescrit.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de se creuser longuement l'imagination pour trouver un moyen quelconque d'obtenir la paix lorsque les enfants crient ou pleurent en leur berceau. Mais fallut-il renoncer à les calmer, cette hypothèse serait mille fois plus admissible que de chercher à le faire en leur donnant à sucer un morceau de sucre trempé dans l'eau-de-vie ou en approchant de leurs lèvres quelque autre liqueur forte.

C'est un moyen répréhensible que tous gens sensés condamnent et que nous condamnons avec eux après en avoir maintes fois constaté les déplorables effets.

Nous déclarons en outre ne pas comprendre la niaise complaisance, ni l'orgueil insensé de certains parents qui laissent leurs enfants, lorsqu'ils ont un peu grandi, vers 3 ou 4 ans, boire comme tout le monde du cidre sans eau, du vin, du café et de l'eau-de-vie.

L'enfant réclame sa part à table ; il est dans son rôle, quoiqu'il consente facilement à ne pas y goûter si les parents ont la fermeté de refuser. A ceux-ci donc le

rôle de le faire énergiquement et surtout persévèrement.

Le succès d'ailleurs répondra vite à leur bonne volonté. Après quelques vaines réclamations, l'enfant cessera de vouloir du liquide prohibé ; le voilà sauvé pour longtemps peut-être, tant que la vigilance des parents ne s'endormira pas.

La raison en est bien facile à comprendre. Il n'y avait pas d'habitude prise chez l'enfant, de goût acquis, c'était la seule imitation des grandes personnes qui le tentait ; cet obstacle surmonté, rien ne le porte plus à vouloir user de ce qui faisait jadis l'objet de sa convoitise.

Il serait bon en outre de ne pas le rendre témoin de la fin des repas.

Quand il aura pris une suffisante réfection, qu'on le laisse à ses jeux sans le rappeler à table, il y trouvera un plaisir plus naturel et surtout beaucoup plus sain.

Qu'on évite aussi de le traiter comme les convives plus âgés. La différence de traitement qu'il constatera et qui ne le choquera pas autant qu'on le pourrait croire, lui fera sentir qu'il n'a pas à élever d'inutiles exigences.

Est-il besoin d'ajouter que tout à fait blâmables pour ne pas dire insensés sont tous ces parents qui se font un jeu de faire verser avec excès par leur enfant de l'eau-de-vie dans la tasse des invités de la maison.

Le fit-il d'une façon convenable, cette conduite serait encore répréhensible ? Ce n'est pas le rôle d'un enfant.

Encore moins doit-on lui proposer comme un objet d'amusement, ainsi que nous l'avons dit dans le chapitre des causes, l'état de ceux que l'ivresse a dégradés.

On ne conçoit qu'en pays sauvage une manière d'agir aussi éloignée des convenances les plus élémentaires.

L'éducation des enfants qui a pour but de leur inculquer des sentiments nobles et élevés en fait un crime.

D'ailleurs le respect dû à l'enfance exige qu'on évite d'offenser sa délicatesse naturelle.

Les anciens l'avaient compris, et l'un de leurs poètes en a formulé l'obligation lorsqu'il écrivait :

Maxima debetur puero reverentia ; si quid
Turpe paras, ne te pueri contempseris annos.

JUVÉNAL.

(L'enfance a droit au respect le plus complet : voulez-vous mal agir, évitez au moins de scandaliser l'inexpérience de l'enfant.)

Ce respect, le désir de préserver leurs enfants de toute mauvaise habitude, et surtout de celle que nous voulons combattre en ces lignes, devront inspirer aux parents vraiment dignes de ce nom une vigilance qui suivra longtemps la conduite de ces enfants.

Leur sollicitude à ce point les portera à se conserver l'autorité nécessaire pour ne rien perdre de leur influence.

Cette autorité acquise, que de fruits salutaires ne portera pas une manière d'agir, bonne, condescendante à la vérité, mais ferme et énergique.

On donnera à l'enfant qui va à l'école les aliments convenables. Que la mère glisse dans le petit sac une fois ou une autre quelque friandise, c'est trop naturel pour que nous y trouvions à redire.

Mais que jamais sous aucun prétexte on ne fasse emporter à l'écolier ou à l'écolière du café et de l'eau-de-vie, qu'ils n'en prennent point avant de partir parce qu'il fait froid ou que l'école est éloignée ; qu'on ne puisse jamais rencontrer de ces enfants, ramenés dès le matin à leurs parents par le maître ou la maîtresse parce qu'ils sont ivres, comme nous l'avons vu faire plusieurs fois.

Aussi redirons-nous énergiquement : puisque l'usage

engendre de tels excès, aux parents le soin de le proscrire rigoureusement. D'ailleurs les motifs invoqués sont peu sérieux. Fait-il froid, couvrez l'enfant convenablement ; l'exercice auquel il se livrera pour se rendre à la classe, peut-être éloignée, achèvera de lui donner une chaleur saine et naturelle.

Si des parents intelligents doivent interdire chez eux à leurs enfants le café et l'eau-de-vie, combien plus ont-ils le devoir d'en prohiber rigoureusement l'usage dans les débits.

Qu'ils commencent par ne jamais laisser d'argent entre les mains de leurs enfants. On évitera ainsi les tentations.

Ils leur feront ensuite considérer les cabarets ou les autres débits comme des établissements où il n'est convenable d'aller qu'en certains cas, lorsqu'une certaine nécessité l'exige.

Or comme cette nécessité ne saurait jamais exister pour la jeunesse, il en résulterait une défense absolue d'y entrer.

Enfin, dans le but d'appuyer leurs affirmations, les parents éviteront eux-mêmes d'y aller trop souvent.

Si par quelque hasard ils apprennent que leur enfant, entraîné par d'autres a transgressé cette défense, ils devront agir énergiquement, sous peine de voir s'amoinrir leur autorité.

Nous voudrions qu'en ce cas, on fit envisager au délinquant cette désobéissance comme une des plus graves dont il puisse se rendre coupable, et qu'une peine, la privation par exemple d'une partie de plaisir depuis longtemps attendue, ou d'un objet promis et convoité, en un mot quelque punition raisonnable, fût la sanction imputoyable de la défense et le châtiment de sa transgression.

Il conviendrait également, pour l'exemple, que ces parents offensés non contents de blâmer la conduite du cabaretier peu consciencieux, prissent les mesures nécessaires pour faire éviter de gré ou de force le retour de semblable aventure.

Nous ne suivrons pas indéfiniment le rôle des parents vis-à-vis de leurs enfants, à mesure que ceux-ci grandissent.

Il arrive fatalement une époque où l'influence des parents devient plus ou moins purement morale.

Nous le constatons à regret : de nos jours et parmi nous, cette influence est bien peu effective lorsque les enfants atteignent 16, 18 ans.

Que les parents guidés par un amour bien entendu de leurs enfants, et s'inspirant des conseils que nous nous sommes permis de donner touchant l'usage des boissons alcooliques, suivent à cet objet une ligne de conduite aussi énergique qu'invariable, et, nous le leur prédisons, ils maintiendront intacte cette influence salutaire et décupleront par là les chances de préserver leurs enfants devenus grands.

Le succès couronnera presque infailliblement leurs efforts si, à ces bonnes et fortes habitudes, à l'exemple domestique, ils savent joindre les agréments d'une vie véritablement de famille qui retient tous les membres de cette famille au foyer paternel et les empêche d'aller chercher ailleurs des satisfactions qui ne leur font point défaut à la maison.

Il nous semble donc à juste titre, qu'un enfant ainsi élevé serait capable, en général, de résister aux tentations où tant d'autres succombent. Toutefois il ne faut pas se dissimuler que les parents de bonne volonté rencontreront dans le milieu où ils vivent bien des obstacles à leur dessein.

Ils seront continuellement sollicités de suivre l'exemple commun.

Il importe donc de les soutenir dans leur entreprise.

II. Sociétés de tempérance.

L'union fait la force. Des *Sociétés de tempérance* créeront ce lien puissant qui les fortifiera par des engagements formels et établira un courant nouveau d'opinion en faveur de leur idée.

Les Sociétés de tempérance qui combattent l'alcool en s'adressant aux individus se sont partagées entre deux systèmes : celui de l'abstinence totale et celui de l'usage modéré.

A. DE L'ABSTINENCE TOTALE.

Elle ne va pas sans un certain héroïsme l'abstinence totale. Le mot n'est pas exagéré si l'on envisage les innombrables occasions toujours renaissantes auxquelles l'abstinence totale doit résister.

Chaque jour, pour ainsi dire à chaque heure du jour, il faudra se tenir en garde contre toutes les causes d'entraînement que nous avons énumérées, soit qu'elles lui viennent du dehors, soit qu'il les trouve en lui-même.

L'expérience a montré que pour les buveurs d'habitude, l'abstinence complète est le seul moyen de les corriger ; par conséquent ce qui ne serait que de conseil pour ceux dont les faiblesses ne sont qu'accidentelles, doit s'imposer comme un devoir aux habituels, puisque c'est la condition nécessaire de leur relèvement.

Ajoutons que les exemples d'abstinence totale, s'ils

étaient répétés, seraient certainement très propres à faire une sérieuse impression sur l'opinion publique.

Ils engendreraient des imitations non moins héroïques et plus souvent encore aideraient les modérés à ne pas franchir la limite qu'ils se sont imposée.

B. DE L'USAGE MODÉRÉ.

Parlons maintenant de l'usage modéré. Pour ceux qui ne peuvent être des héros. — et ce sera toujours le plus grand nombre, — on a proposé de réduire l'abstinence à un usage restreint des boissons alcooliques.

Les essais ont eu peu de succès ; peut être cela tient-il, dans beaucoup de cas, au vague des engagements.

On promettait par exemple de ne point boire de liqueurs alcooliques sans nécessité, de n'user que modérément du vin et du cidre.

Mais où commence la nécessité, où finit la modération ? Ce sont là des limites très difficiles à déterminer surtout lorsqu'on est déjà tenté de les franchir.

Il importerait donc de *créer différentes catégories* d'usage modéré proportionnées soit au courage moral, soit aux forces physiques, soit aux conditions sociales de chacun, mais toujours *en déterminant avec précision* la condition du futur engagement.

Sans doute, il est impossible de régler la quantité que l'on boira, mais on pourrait établir certaines limites que l'on ne dépasserait dans aucun cas, sauf des nécessités qui seraient elles-mêmes expressément déterminées.

A la vérité, nous n'avons pas l'intention d'établir ici les règlements complets d'une société de tempérance, nous voulons seulement indiquer les moyens propres à relever le niveau moral de notre pays.

Ainsi 1° *Abstinence de telle ou telle boisson*, par exemple, usage exclusif du cidre, ou du vin. Usage de l'eau-de-vie à l'exclusion des liqueurs, de l'absinthe en particulier ou des amers qui commencent à se répandre trop parmi nous.

2° *Réduction de la quantité du liquide adopté*. Pour l'eau-de-vie, placer sur la table un petit verre qui précisera la mesure d'alcool qu'on ne devra jamais dépasser.

3° *Détermination des jours ou du moins des repas* dans lesquels on aura recours à ces boissons.

Que d'alcooliques seraient sauvés s'ils ne buvaient d'eau-de-vie qu'à leurs repas! — Combien d'autres seraient moins malades s'ils renonçaient seulement au petit verre du matin!

4° *Engagement de ne pas provoquer ses hôtes à boire pendant le repas*.

Cette idée n'est pas nouvelle. Il existe, en effet, un édit de Charlemagne défendant de trinquer, de porter des santés parce que ce sont là des incitations à boire exagérément.

On en lit dans un auteur ancien une piquante critique : « Que dirais-je des sollicitations des buveurs? Bu-vons, disent-ils, à la santé de l'empereur. Celui qui ne boit pas sera coupable d'indifférence. Il passe donc pour n'aimer pas l'empereur celui qui refuse de boire à sa santé. Oh! le beau genre de dévouement! Appellerai-je ces buveurs des hommes? Ne sont-ce pas plutôt des outres? Non pourtant, car les outres finissent par se rompre à force de se remplir. »

5° *Engagement de ne pas entrer au cabaret, au moins dans ceux du village*.

6° Enfin, *engagement des pères de famille de passer chez eux les dimanches et autres jours de repos*.

CONCLUSIONS

1° A toutes les personnes qui travaillent à l'éducation des différentes classes de la Société, nous demandons d'éclairer les intelligences sur les désastreuses conséquences de l'alcoolisme, et de s'appliquer à fortifier les volontés pour les rendre capables de résister aux attraits de la passion.

2° Aux parents très spécialement, nous recommandons de prémunir leurs enfants contre un penchant que l'habitude rend invincible.

3° Pour seconder les efforts de l'initiative individuelle nous demandons que l'on groupe toutes les bonnes volontés dans des sociétés de tempérance, seules capables de lutter contre l'entraînement de l'habitude et de l'exemple.

4° A l'État, nous nous bornons à réclamer deux choses : 1° Que par ses lois il supprime les causes de tentations extrinsèques, lorsqu'elles naissent d'abus contraires à la justice, et à la morale. 2° qu'il favorise de ses encouragements tous les efforts des sociétés nées de l'initiative privée.

Tels sont les moyens qui nous ont paru propres à atténuer dans une certaine mesure, sinon à faire disparaître complètement l'alcoolisme dans nos campagnes ; tels les remèdes que nous avons cru devoir proposer pour essayer de guérir cette plaie rongeante.

Nous ne nous flatons pas d'avoir réussi ; puissions-

nous au moins avoir contribué, dans la mesure de nos forces, à attirer l'attention des personnes sensées sur le mal dont nous souffrons.

Ce mal, il faut l'avouer, est à l'état aigu ; beaucoup le déclarent incurable. Faut-il désespérer ? Nous ne le croyons pas.

Aussi nous concluons avec M. Le Play (1) : « Comprendons que la grandeur de l'humanité consiste précisément en ce que les forces matérielles peuvent être subordonnées à des forces morales, dominées elles-mêmes par notre volonté. Nous souffrons cruellement aujourd'hui des fautes de nos pères ; mais nous demeurons les arbitres de la destinée de nos enfants. »

(1) *Réforme Sociale en France*. Introduction, p. 35.

Vu par le Doyen :

BROUARDEL

Vu par le président de la thèse,

CH. RICHT

Vu et permis d'imprimer :

Le vice-recteur de l'Académie de Paris,

GRÉARD.